

## Types d'opérations pouvant être réalisées sous forme électronique :

- Retrait carte minute
- Virement interne ou externe
- Emission de chèque de banque
- Remise de moyens de paiement (carte, chéquier)...\*

\* Liste non exhaustive.

**Votre Conseiller  
est à votre disposition  
pour plus d'informations.**



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX - N° SIRET : 314 560 772 00217 - Code APE : 6419Z - RCS : 93D129 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 548.

[www.ca-guadeloupe.fr](http://www.ca-guadeloupe.fr)

**Nouveau**  
dans votre agence

**Signez  
électroniquement  
vos opérations  
sur tablette**

**C'est pratique,  
rapide et sécurisé.**



[www.ca-guadeloupe.fr](http://www.ca-guadeloupe.fr)

## Du nouveau dans votre agence !

Vous réalisez régulièrement des opérations bancaires dans votre agence ? Désormais, vous avez la possibilité de signer électroniquement les documents relatifs à ces opérations, sur la tablette tactile mise à votre disposition en agence<sup>(1)</sup>.

## Comment procéder ?

**Vous souhaitez réaliser une opération bancaire en agence.**

**Un Conseiller vous accueille et vous demande une pièce d'identité afin de vous authentifier et ainsi sécuriser l'opération.**

**1** Pour valider votre opération, le Conseiller vous propose de la réaliser entièrement sous forme électronique, et ainsi de signer électroniquement le document en résultant.

Dans ce cas, il vous suffit de suivre les instructions indiquées sur la tablette.

Lors de votre 1<sup>re</sup> signature électronique, vous devez au préalable accepter les modalités d'application des opérations électroniques en agence qui vous seront présentées par le conseiller.

**2** Après avoir pris connaissance du document relatif à votre opération, vous pouvez ensuite le signer directement sur la tablette afin de manifester votre accord.

**3** Une fois l'opération effectuée, un écran de confirmation vous permet de visualiser votre document original signé sur la tablette.



## Comment accéder à mes documents électroniques signés en agence ?

Chacun de vos documents originaux sous format électronique est ensuite mis à votre disposition dans votre espace sécurisé Crédit Agricole En Ligne accessible sur [www.ca-guadeloupe.fr](http://www.ca-guadeloupe.fr), rubrique e-Documents<sup>(2)</sup>.



Les documents électroniques relatifs à vos opérations en agence sont établis sous format PDF sécurisé et remplacent la version papier.

**Un procédé technique reposant notamment sur l'utilisation d'un certificat électronique garantit le contenu de vos documents signés électroniquement.**

(1) La réalisation en agence d'opérations sous forme électronique est accessible aux clients titulaires de comptes ouverts dans les livres de la Caisse Régionale bénéficiant d'un accès au service Crédit Agricole En Ligne : clients personnes physiques capables agissant à titre particulier ou à titre professionnel, le cas échéant à leurs mandataires habilités, et les clients personnes morales par l'intermédiaire de leur représentant légal et le cas échéant de toute personne physique dûment habilitée par pouvoirs bancaires.

(2) Pour les Particuliers et les Professionnels, l'accès au service CAEL - option consultation est gratuit et illimité, hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet. Pour les Entreprises, l'accès au service CAEL est facturé selon les conditions tarifaires en vigueur applicables, hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet. Les documents originaux sous forme électronique seront consultables par le client à bref délai à compter de leur création et pour une durée conforme au délai légal propre à l'opération concernée.